

4 MISSIONS LOCALES DANS L'INDRE-ET-LOIRE

43 points d'accueil, 106 salariés,
8 867 jeunes accompagnés

Amboise

Mission locale Loire Touraine

19 rue de l'Île d'Or, 3
7400 Amboise
02 47 30 41 64
contact@mlloiretouraine.org

1 antenne
3 permanences et relais

Tours

Mission locale Touraine

28/30 rue de la Préfecture,
37000 Tours
02 47 31 39 15
mission.locale@mltouraine.com

5 antennes
17 permanences et relais

Chinon

Mission locale du Chinonais

2 place Tenkodo,
37500 Chinon
02 47 93 30 40
mission.locale.chinon@wanadoo.fr

6 permanences et relais

Loches

Mission locale Touraine Côté Sud

1 place Maréchal Leclerc,
37600 Beaulieu-Lès-Loches
02 47 94 06 46
contact@ml-tourainecotesud.fr

6 permanences et relais



Directeur de la publication: Patrick MARCHAND Réalisation: SESE (Service Etudes, Statistiques, Evaluation) Publication: mars 2019 - www.goodby.fr

DIRECCTE INFOGRAPHIE
RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE

L'accompagnement des jeunes par les missions locales

DÉPARTEMENT DE L'INDRE-ET-LOIRE EN 2017

Une mission locale est une association du service public de l'emploi. Elle a pour mission de permettre à tous les jeunes de 16 à 25 ans sortis du système scolaire de surmonter les difficultés qui font obstacle à leur insertion socio-professionnelle par un accompagnement global : emploi, formation, orientation, mobilité, logement, santé, accès à la culture et aux loisirs. Elle s'appuie notamment sur des dispositifs mis en place par l'Etat (PACEA, Garantie jeunes, contrats aidés...) et les collectivités territoriales.



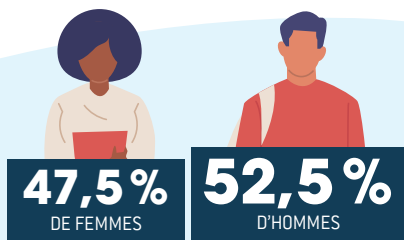
L'accompagnement des jeunes par les missions locales
Département de l'Indre-et-Loire

centre-val-de-loire.direccte.gouv.fr/Etudes-et-statistiques



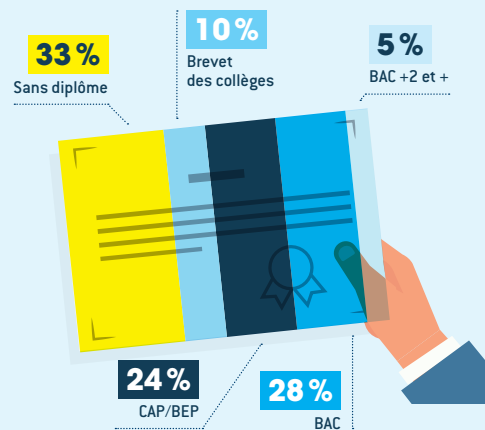
8 867 JEUNES ACCOMPAGNÉS

PAR LES MISSIONS LOCALES D'INDRE-ET-LOIRE EN 2017



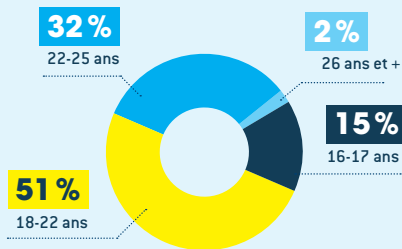
Plus d'1 jeune sur 2 accompagné par le réseau est qualifié (54%)

RÉPARTITION DES JEUNES ACCOMPAGNÉS PAR NIVEAU DE QUALIFICATION

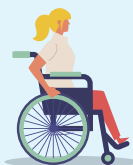


1 jeune sur 2 est âgé entre 18 et 21 ans

RÉPARTITION DES JEUNES ACCOMPAGNÉS PAR TRANCHE D'ÂGE



3 344 jeunes **nouvellement** accueillis en 2017



100 jeunes accompagnés par les missions locales sont reconnus **travailleurs handicapés**

1 jeune sur 3 réside en zone d'habitat prioritaire

15,7%

des jeunes accompagnés en 2017 résident en ZRR*, soit 1 392 jeunes.



17,2%

des jeunes accompagnés en 2017 résident en QPV*, soit 1 525 jeunes.



637 jeunes ont bénéficié de la Garantie jeunes* en 2017

La Garantie jeunes s'adresse aux jeunes de 16 à 26 ans en situation de vulnérabilité.

Ce dispositif, mis en œuvre par les missions locales, consiste en un accompagnement renforcé vers l'emploi et l'autonomie.

Il est assorti d'une allocation d'un montant équivalent au revenu de solidarité active (RSA) pendant les périodes sans emploi ou formation.

* cofinancement par l'Union Européenne

Bilan de l'accompagnement des jeunes

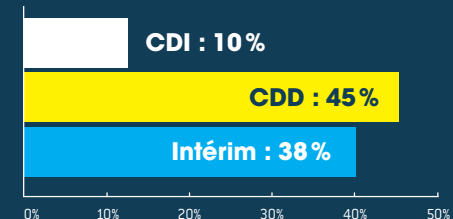
1 140 ont bénéficié d'une ou plusieurs périodes d'immersion en entreprise

434 ont signé un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation

1 261 ont accédé à une formation, dont 144 sont retournés en scolarité

3 121 ont conclu au moins un contrat de travail (hors alternance)

Au total, **5 665** contrats ont été signés



Le financement des missions locales dans le département de l'Indre-et-Loire

Leur activité principale est cofinancée par l'Etat, les collectivités locales et territoriales.

13,9%

Pôle emploi

17,3%

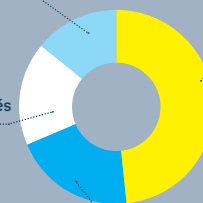
Communes et intercommunalités

48,5%

État (Directe)

20,3%

Conseil régional



*ZRR : une zone de revitalisation rurale (ZRR) est un ensemble de communes membres d'un établissement public de coopération intercommunale (EPCI), caractérisé par une très faible ou faible densité de population et répondant à l'un des trois critères socio-économiques suivants : un déclin de la population, un déclin de la population active et une forte proportion d'emplois agricoles.

*QPV : un Quartier Prioritaire de la Politique de la Ville est un territoire d'intervention du ministère de la Ville, identifié selon un critère unique, celui du revenu par habitant.